

# AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES



## TRANSMETS LES DOCUMENTS EXIGÉS PAR L'AFÉ

---

Tu disposes de **45 jours** pour transmettre les documents et les renseignements exigés par l'AFÉ.

**Après ce délai**, le traitement de **ton dossier sera suspendu** et il ne reprendra que lorsque les documents ou les renseignements demandés seront reçus par l'AFÉ.

### Transmission en ligne (recommandé)

- Accède au [Service en ligne de l'AFÉ](#).
- Choisis l'onglet **Transmettre un document**.
- Consulte la section **Dossier en attente de traitement** et la **liste de catégories de documents**.
- Clique sur le lien en bleu **Précision** pour savoir quel document doit être fourni.
- Accède à l'affichage **Déposer un document requis**, puis clique sur le bouton **Déposer**.
- Pour joindre ton document, clique sur le **trombone**.
- Accède à l'affichage **Joindre des fichiers**, puis sélectionne le fichier à joindre sur ton ordinateur.
- Clique sur **Ajouter à la liste** pour que le fichier sélectionné apparaisse dans la liste des fichiers à joindre.
- Si le fichier est conforme, tu en es informé par ce message : « **Votre fichier a été ajouté à la liste** ».
- Répète ces opérations pour chaque document à transmettre.
- Une fois que tous les fichiers correspondant à la catégorie de documents auront été joints, clique sur **Déposer**.

Tu dois faire parvenir tous tes fichiers qui concernent une même catégorie de documents dans un seul envoi.

**Certaines catégories de documents ne peuvent être sélectionnées pour le dépôt en ligne.** Le cas échéant, elles seront inscrites en caractères grisés dans les résultats de votre recherche. Si tu souhaites fournir des renseignements relativement à l'une de ces catégories, tu dois plutôt utiliser l'un des formulaires en ligne disponibles sous l'onglet du programme visé.

**ATTENTION :** Formats acceptés GIF, JPEG ou JPG, PDF, PNG, TIFF ou TIF  
Taille d'un fichier limitée à 2 Mo  
Taille maximum de l'ensemble des fichiers expédiés dans un seul envoi est limitée à 30 Mo

### Transmission numérique

Une fois le formulaire imprimé, tu dois le remplir, le signer et le numériser. Pour déposer ton document, utilise le [Service en ligne de l'AFÉ](#).

**IMPORTANT :** Tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière aux études doivent nous parvenir au plus tard le 29 décembre qui suit la fin de l'année d'attribution.